

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL 39 COMMUNES - MODIFICATION N°1

Le public est informé que par arrêté en date du 6 février 2021, le Président de la Communauté urbaine d'Arras a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur Le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI 39 communes) de la Communauté Urbaine d'Arras

OBJET : projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI à 39 communes) de la Communauté Urbaine d'Arras

DUREE ET DATES : 35 jours consécutifs **DU MERCREDI 3 MARS 2021 9H00 JUSQU'AU MARDI 6 AVRIL 2021 17H00.**

AUTORITE RESPONSABLE DU PROJET ET DE L'ENQUETE : Toute information relative à cette procédure et à l'organisation de l'enquête publique pourra être sollicitée auprès de la Communauté urbaine d'Arras, Direction de l'Urbanisme, La Citadelle, 146 Allée du Bastion de la Reine à Arras, siège de l'enquête, par courrier, mail (al.deslandes@cu-arras.org) ou téléphone (03.21.21.86.80). A l'issue de l'enquête, le Conseil Communautaire de la Communauté urbaine d'Arras se prononcera, par délibération, sur l'approbation de la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI à 39).

COMMISSAIRE ENQUETEUR : Par décision de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Lille, a été désigné Monsieur Jacques DEFEVER, cadre de France Telecom retraité en qualité de commissaire enquêteur.

DOSSIER D'ENQUETE : Le dossier d'enquête publique est constitué conformément aux dispositions de l'article R. 123-8 du code de l'environnement, du projet de modification du PLUI et des avis des personnes consultées (dont les communes) sur le projet de modification n°1 du PLUI 39 communes.

CONSULTATION DU DOSSIER:

Pendant toute la durée de l'enquête, du mercredi 3 mars 2021 à 9 heures au mardi 6 avril 2021 à 17 heures, le dossier d'enquête publique sera consultable :

- Au siège de l'enquête : à la Communauté Urbaine d'Arras (Citadelle, 146 Allée du Bastion de la Reine, CS 10345, 62026 Arras Cedex) du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (les jours ouvrables), sauf le jour d'ouverture de l'enquête (mercredi 03 mars 2021) où le dossier sera consultable à partir de 09 h 00, et le dernier jour de l'enquête (mardi 06 avril 2021), où le dossier sera consultable jusqu'à 17 h 00
- En version papier et sur borne informatique dans les mairies des 39 communes concernées, aux jours et heures habituels d'ouverture,
- Sur le site internet de la Communauté urbaine d'Arras : <http://www.cu-arras.fr>, rubrique *A votre service / Urbanisme / Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux / PLUI 39 communes*, où il pourra être téléchargé via un lien vers le registre numérique
- Sur le registre numérique accessible pendant toute la durée de l'enquête, du mercredi 03 mars 2021 à partir de 09 h 00 jusqu'au mardi 06 avril 2021 à 17 h 00 à l'adresse suivante : <https://www.participation.proxiterritoires.fr/plui39-modification1-cu-arras>

OBSERVATIONS DU PUBLIC

Le public pourra présenter ses observations pendant toute la durée de l'enquête :

- Au siège de l'enquête : à la Communauté Urbaine d'Arras (Citadelle, 146 Allée du Bastion de la Reine, CS 10345, 62026 Arras Cedex) du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (les jours ouvrables), exceptions faites des jours d'ouverture et de clôture de l'enquête publique (mercredi 3 mars 2021, à partir de 9 heures et mardi 6 avril 2021 jusque 17h00)
- Sur les registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur ou sur le registre numérique accessible depuis la borne informatique
- Sur le registre numérique qui sera accessible durant toute la durée de l'enquête, à l'adresse suivante : <https://www.participation.proxiterritoires.fr/plui39-modification1-cu-arras>, où chacun pourra déposer ses observations et prendre connaissance de toute information éditée.
- Par mail à l'adresse suivante : plui39-modification1-cu-arras@mail.proxiterritoires.fr
- Par voie postale au siège de l'enquête publique à: Monsieur Jacques DEFEVER, Commissaire Enquêteur - Modification n°1 du PLUI Communauté Urbaine d'Arras, Direction de l'Urbanisme La Citadelle, 146 allée du Bastion de la Reine CS 10345 62026 ARRAS Cedex
- Par écrit et oral lors des permanences du Commissaire Enquêteur

MODALITES POUR RENCONTRER LE COMMISSAIRE ENQUETEUR : **Monsieur Jacques DEFEVER, commissaire-enquêteur, pourra recueillir les observations du public lors de la permanence qui se tiendra en mairie d'Arras, le Lundi 8 mars 2021 de 09h00 à 12h00 salle 408.**